



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Trésorerie de Saint Denis  
Municipale et Amendes**

4 Rue Amiral Lacaze – CS 41008

97744 Saint Denis Cedex 9

Téléphone : 02.62.94.00.10

MÉL. : t104013@dgfip.finances.gouv.fr

Saint Denis, le 02 janvier 2018

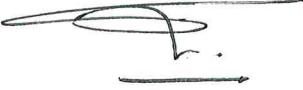
## DÉLÉGATION GÉNÉRALE

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, et de signer seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Mme COUPEAU Catherine, Inspectrice des finances publiques.

COUPEAU Catherine	Inspectrice des finances publiques	
----------------------	---------------------------------------	---

M. TIPAKA Clément, Inspecteur des finances publiques.

TIPAKA Clément	Inspecteur des finances publiques	
-------------------	--------------------------------------	---



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

En cas d'absence de Mme COUPEAU et de M. TIPAKA : Mme DALLEAU Françoise, Contrôleuse principale des finances publiques et Mmes EVAN Sylvette et Monsieur Haillet Jean René , Contrôleurs des finances publiques reçoivent les mêmes pouvoirs.

## DÉLÉGATIONS SPECIALES

### I Service Dépenses SPL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seules,

- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- les accusés réception des oppositions

Mme EVAN Sylvette et Mme CAFABA Laureen, Contrôleuses des finances publiques.

### II Service Recettes SPL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 12 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 20 000 € en principal ;
- tout acte de poursuite, déclaration aux mandataires et dossiers de surendettement ;
- les mainlevées suite à paiement ou erreur du service.

Mme DALLEAU Françoise, Contrôleuse principale des finances publiques et M. JANSSENS Alain, Contrôleur des finances publiques .

### III Service Amendes – Taxes d'urbanisme

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 12 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 15 000 € en principal ;
- tout acte de poursuite, déclaration aux mandataires et dossiers de surendettement ;
- les mainlevées suite à paiement ou erreur du service.

Monsieur HAILLOT Jean René, Contrôleur des finances publiques .



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### IV Service COMPTABILITE-ACCUEIL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes opérations et correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- les documents comptables (comptabilité Etat).
- tout octroi de délais de paiement de moins de 6 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 5 000 € en principal ;
- les mainlevées suite à paiement.

Messieurs CHEVALIER Philippe, MARSEAULT Boris, ROBERT Christian et VITRY Bernard, Mme VAQUERO Carol, Agents administratifs principaux des finances publiques, Mme SALEZ Jocelyne contrôleur des finances publiques ainsi que Mme BEGUE Marie-Priscilla, agente administrative.

Le comptable

Gérard DALLEMER